

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)	1
Avis de perte de titres fonciers	16

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Lomé, Kpalimé, Tsévié, Kara, Sokodé, Badou, Dapaong, Amlamé, Kévé, Aného et Yogan.

Suivant réquisition, n° 22820 déposée le 03-12-2001. M. MOSSI D. Bumekpo, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n°s 1916 et 1925, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 1924 et à l'ouest par le lot n° 1914.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. EKLU Daniel Agbéwonu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22821 déposée le 03-12-2001. Mme AFANTSAWO Tsofso, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par le lot n° 25, au sud par le lot n° 29, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 26

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22822 déposée le 03-12-2001. M. OLIMPIO Fabriano Akani Messan, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 06 ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Dzodzékondji et borné au nord par le lot n° 4, au sud et à l'est par deux rues non dénommées, et à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à feu da SILVA Alcide et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 823 déposée le 03-11-2001. M. KOUDAYA Koffi Amédzro, profession de chef service financier et comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 98 ca, situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 25, au sud par le lot n° 31, à l'est par une rue non dénommée, et à l'ouest par les lots n° 26 et 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.824 déposée le 03-12-2001. Mme DJIMETRI Akouélé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 33 ca, situé à Lomé-Aflao connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 2463 et 2464, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 2456 et à l'ouest par le lot 2458.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.825 déposée le 05-12-2001. M. AKPAGANA Koffi, profession de professeur à l'Université de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'im-

matriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 56 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'est par les lots n° 489 A et 491 B, au sud par une rue de 12 m et à l'ouest par un passage de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.826 déposée le 04-12-2001. M. Sénanu WOSSINU QUACOE O.D., profession d'optométriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 62 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Lankouvi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Oklo DOSSEH Mawuko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.827 déposée le 04-12-2001. Mme AGBODJAN-HUEDEMUWA Kayisavi Dzigbodè, épouse AKATA, profession de secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 00 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par les lots n° 13 et 14, au sud par le lot n° 18, à l'est par le lot n° 17, et à l'ouest par une rue non dénommée de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.828 déposée le 05-12-2001. M. de SOUZA Koffi, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot n° 2, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une Réserve Administrative.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme Christian Louis HERRMANN et Marie de SOUZA, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.829 déposée le 05-12-2001. M. OURADEÏ Tchagodomou, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 29 ca, situé à Kara connu sous le nom de Tomdè Site I et borné au nord, par le lot 279, au sud par le lot 282, à l'est par une rue non dénommée de 20 m, et à l'ouest par le lot n° 280.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.830 déposée le 05-12-2001. Mlle AGBOGBE Akouavi Kêklê, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2a 83 ca, situé à Lomé Aflao-Totsi et borné au nord par le lot n° 1196 A, au sud par le lot n° 1190, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1195.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.831 déposée le 05-12-2001. M. SITTI Mawubédjro Amah Dosseh, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 67 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Adidogomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Nukunu Komedja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.832 déposée le 05-12-2001. M. TCHALIM Tcha-Kozah, profession de professeur d'Université, demeurant et domicilié à Ouagadougou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 56 a 66 ca, situé à Dalavé connu sous le nom de Tonoukouti et borné au nord par la collectivité Koudeko, au sud par Adjélu Gnagna et Kodekou Bonssou, à l'est par Kodégu Boussou, et à l'ouest par la propriété Tchalim.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.833 déposée le 05-12-2001. M. MIYA SORASSOUWA Matéi-Passou, profession de directeur adjoint T-P Kara, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 71 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dougoyo, et borné au nord par le lot n° 877, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 24 m, et à l'ouest par le lot n° 875.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.834 déposée le 07-12-2001. Mme HOUNKPATI Akoko, épouse THEDRE, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Lomé-Tokoin connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, par une rue en projet de 28 m, au sud par le lot 2505, à l'est par le lot n° 2515 et à l'ouest par le titre foncier n° 16284 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.835 déposée le 07-12-2001. Mme GBENYEDJI Ayawovi Ahoéfa, profession d'employée de bureau à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04 a 24 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Sanguéra Kohé et borné au nord par la collectivité Ayivon, au sud par Sagbadobi, à l'est par la collectivité Attivi, et à l'ouest par Mme Adjoa Aquéréburu.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.836 déposée le 07-12-2001. Mlle EPHOEVI-GA Ayélé Akpénou, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Afidégningba (Aného) et borné au nord par Assimadonou Edou, au sud par une rue de 14 m, et à l'est et à l'ouest par Akakpo Kossigan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.837 déposée le 07-12-2001. Mme Jossie ANTHONY, née AMEGASHIE, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 76 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Anagokomé et borné au nord par César Fransisco OLYMPIO, au sud par la rue du Sous-Lt Guillemard, à l'est par PINDRA Faustina, et à l'ouest par la rue Gambetta.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.838 déposée le 10-12-2001. M. BAGANA Nadjombé, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 90 ca, situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot 1944, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1946 et à l'ouest par le lot n° 1942.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.839 déposée le 10-12-2001. M. KANIGMA Balikaou profession d'herboriste guérisseur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 854, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 855 B et à l'ouest par le lot n° 857.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.840 déposée le 12-12-2001. M. ATSU Kodzogan, profession d'inspecteur du 1^{er} Degré, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 89 a 36 ca, situé à Amlamé Hihiatro connu sous le nom d'Oudji et borné au nord, par ERIYA Koffi et GABA, au sud par ANANI Kossivi, à l'est par GBOGBOTSIE Félix et à l'ouest par GBOGBOTSIE Félix.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mutuelle Générale des Enseignants Togolais (M.U.G.E.T.) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.841 déposée le 12-12-2001. Mme SADATONOU Akouavi Doras, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 06 a 91 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Woglo, au sud par Wowoyi Kodjokpui et à l'est par la collectivité TEDZI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.842 déposée le 12-12-2001. M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Kara

connu sous le nom de Kpélouwaï et borné au nord par une rue de 20 m, au sud et à l'est par la collectivité AKPELI, et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.843 déposée le 12-12-2001. M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 00 ca, situé à Kara connu sous le nom de Kpélouwaï et borné au nord, au sud et à l'est par trois rues, et à l'ouest par la collectivité AKPELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.844 déposée le 12-12-2001. M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 15 ca, situé à Kara connu sous le nom de Kpélouwaï et borné au nord, au sud, et à l'ouest par trois rues, et à l'est par la collectivité AKPELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.845 déposée le 12-12-2001. M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 55 ca, situé à Kara connu sous le nom de Kpélouwaï et borné au nord, au sud et à l'est par trois rues, et à l'ouest par la collectivité AKPELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.846 déposée le 12-12-2001. M. ATAYI Ayayi Hogbondjin, profession d'ingénieur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 78 a 22 ca, situé à Kpalimé Agomé Kpodzi connu sous le nom de Toglotakpin et borné au nord par Atakumma Atifufu, au sud, à l'est et à l'ouest par Abotsi Akodia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.848 déposée le 13-12-2001. M. SALAKO Sassala Komlan, profession d'employé de banque demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 40 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 603, au sud par le lot n° 599, à l'est par le lot n° 602, et à l'ouest par une rue de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBOTON Gérard et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.849 déposée le 13-12-2001. M. SALAKO Sassala, profession d'employé de banque demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 88 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 663, à l'est par le lot n° 666, et à l'ouest par le lot n° 664-A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle APENOUVON Cathérine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.850 déposée le 13-12-2001. M. SALAKO Sassala Komlan, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 89 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n° 657 et 663 à l'est par le lot n° 664 B et à l'ouest par le lot n° 658.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle SALAKO Ayaba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.854 déposée le 13-12-2001. M. PLACCA Dovi Emmanuel profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à Aképe Atidjen et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AGBASSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.855 déposée le 13-12-2001. M. OURO-GOUNI Abdourassirou, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 86 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1726, au sud par une rue non dénommée de 18 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, et à l'ouest par le lot n° 1715.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.856 déposée le 13-12-2001. Mme YSSUFU Salamatou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 13 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot 18, au sud par le lot 22, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot 19.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.857 déposée le 13-12-2001. M. ADA Koffi Dodziko, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 31 ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1246, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 1244 et à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ADA Kwami Wolali et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.858 déposée le 13-12-2001. Mme AMENYAH Afi, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 04 ca, situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Forever et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par le titre foncier 101 44 RT et un lot non numéroté, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par le titre foncier n° 14 248 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.859 déposée le 17-12-2001. M. TABE-DJATO Nikabou, profession d'ingénieur de Régie des Eaux, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 04 ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Sorad et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 198, à l'est par le lot n° 197 et à l'ouest par les lots n° 201 et 202.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.860 déposée le 17-12-2001. M. KOURKOU-KPANTE Napo, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 21 ca, situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par le lot n° 939, à l'est par le lot n° 937, et à l'ouest par les lots n° 914 et 940.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.861 déposée le 18-12-2001. M. BELEYI Toyi Lolo, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 24 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Totsi Cacavéli et borné au nord par le lot n° 473, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, et à l'ouest par le lot n° 474 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.862 déposée le 18-12-2001. M. KUEVIAKOE Povi Dovi, profession : fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 08 ca, situé à Aného connu sous le nom de Togokomé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Wodomé, au sud et à l'est par deux rues.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ALADE Kossi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.863 déposée le 18-12-2001. M. KAMBIA Essobéhyi, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 19 ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Talo et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois rues non dénommées, et à l'est par Ayeleh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.864 déposée le 18-12-2001. M. KAMBIA Essobéhyi, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 50 ca, situé à Kara et borné au nord par le lot n° 2, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KAMBIA Ekim et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.865 déposée le 18-12-2001. M. GRUNITZKY Komlan, profession de cadre à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de CAMPBELL Arlette Aurore, épouse GRUNITZKY demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 28 ca, situé à Sanguéra connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par un passage de 8 m, au sud et à l'ouest par la propriété AGBOMADJI et à l'est par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme CAMPBELL Arlette Aurore, épouse GRUNITZKY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.866 déposée le 18-12-2001. M. GRUNITZKY Komlan, profession de cadre à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme CAMPBELL Arlette Aurore, épouse GRUNITZKY demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 56 ca, situé à Sanguéra connu sous le nom de Agnigbé et borné au nord par un passage de 8 m, au sud et à l'ouest par les propriétés HENYO Sewodo et à l'est par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme CAMPBELL Arlette Aurore, épouse GRUNITZKY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.867 déposée le 19-12-2001. M. KPANZOU Egoulia Philippe, profession : inspecteur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 98 ca, situé à TCHARE connu sous le nom de Kolidé et borné au nord par la collectivité KPANZOU et la propriété KPANZOU Komi, au sud par la collectivité KPANZOU, à l'est par la propriété PANLA Labari, la route Pya-Tcharé et à l'ouest par la collectivité AGALA Egoulia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.868 déposée le 19-12-2001. M. KPANZOU Egoulia Philippe, profession : inspecteur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra connu sous le nom de Konhé et borné au nord et à l'ouest par des rues existantes de 14 m, au sud et à l'est par la collectivité KPAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 869 déposée le 19-12-2001 M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession : inspecteur à la retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 24 ca, situé à Lomé Sanguéra connu sous le nom de Konhé et borné au sud et à l'ouest par la propriété BADAGBON et à l'est par la collectivité AYIVOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.870 déposée le 19-12-2001. M. ABOTCHI N'Koley, profession d'ingénieur des TP demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 20 ca, situé à Lomé Tokoin connu sous le nom Hédzranawoé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud, à l'est, et à l'ouest par les lots n°s 2 193, 2.202 et 2.200.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.871 déposée le 19-12-2001. M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Mission-Tové et borné au nord par la collectivité SOWU, au sud par la propriété KOUZAN Nyabouwodo, à l'est par la propriété EDZRO Kokou et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.872 déposée le 19-12-2001. M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tsévié Mission-Tové connu sous le nom de Dossié et borné au nord, au sud, et à l'ouest par la collectivité SOWU et à l'est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.873 déposée le 19-12-2001. M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 84 ca, situé à Tsévié Mission Tové connu sous le nom de Kpémé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété NYONATOR Kodjo, au sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.874 déposée le 19-12-2001. M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 93 ca situé à Tsévié Mission Tové, connu sous le nom de Kpémé et borné au nord par la collectivité Kpogo DAKLOU, au sud par la collectivité TOGOH Kossi, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par la propriété TEBE Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.875 déposée le 19-12-2001. M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Mission Tové et borné au nord et au sud par la collectivité SOWU, à l'est par la propriété LEDI Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.876 déposée le 19-12-2001. M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 02 ca situé à Tsévié Mission Tové, connu sous le nom de Kpémé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité ATTIGAN et à l'est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.877 déposée le 19-12-2001. M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 93 ca situé à Tsévié Mission Tové, connu sous le nom de Mission Tové et borné au nord par la propriété KOUZAN Nyabouwodo, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues de 16 m, 18 m, 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.878 déposée le 19-12-2001. M. FARRAH R. Kwami, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier, d'une contenance totale de 31 a 25 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par l'ancienne route Lomé-Aného, au sud, à l'est et à l'ouest par les TF 12 100 RT, TF 12.101 RT et TF 606 TT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.879 déposée le 19-12-2001. M. NUBUKPO Koffi Kluvi Mawusé, profession de comptable à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Attiégo, connu sous le nom de Zogbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité LOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.880 déposée le 19-12-2001. M. KOUEVI AYITE Antoine, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 37 ca situé à Lomé connu sous le nom de Kégué, et borné au nord et au sud par les lots n°s 1007 et 1005, à l'est et à l'ouest par une rue de 14 m et la route de Djagblé de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.881 déposée le 19-12-2001. M. KOUEVI Ayikoé, profession d'ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 37 ca situé à Lomé connu sous le nom de Kégué, et borné au nord, à l'est par des rues de 14 m, au sud, à l'ouest par des lots n°s 1045 et 1040.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.882 déposée le 19-12-2001. M. Sadjo DARAME, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité bissau-guinéenne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 48 ca situé à Lomé-Tokoin-est connu sous le nom de Saint-Joseph, et borné au nord par une rue de 10 m, au sud par deux immeubles non identifiés, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par le TF 12.303 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.883 déposée le 20-12-2001. M. JOHNSON BENIS Alain, profession de fonctionnaire de la Société SUN AGIP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 74 ca situé à Lomé connu sous le nom de Avépozo, et borné au nord et au sud par les héritiers YOVO-ZANKPE, à l'est et à l'ouest par des rues de 16 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.884 déposée le 20-12-2001. M. ADOLI Kwami Offo, profession d'ingénieur foreur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Adidogomé Sagbado, et borné au nord et au sud par les lots n°s 14, 15, 18, 19, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par la route Wognome.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.885 déposée le 21-12-2001. M. MATCHA Yao, profession d'attaché d'administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 27 ca situé à Lomé Sanguéra connu sous le nom Konhé, et borné au nord par la collectivité AYIVOR, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues de 30 m, 14 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.886 déposée le 21-12-2001. Mme Ahlonkoba EWEKA, née BRUCE, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de M. OWEH A. Komlan Claver et Mme OWEH Lolita, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 58 a 55 ca situé à Tsévié-Kovié Ananissimé connu sous le nom d'Atitoègblé, et borné au nord et à l'ouest par la propriété KPOGLI Matéo, au sud par les propriétés DOUVON Sévi et KALENKOU Agbodjan et à l'est par les propriétés WUSIKA et ZOGUENOU Agbassa.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. OWEH A. Komlan Claver et Mme OWEH Lolita et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.887 déposée le 21-12-2001. M. ATTISOH Kangni, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Gbonvié, et borné au nord et à l'est par des rues de 14 m, au sud et à l'ouest par la collectivité ALOMADIAKPEDEDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.888 déposée le 24-12-2001. Mme ABBEY Annie, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé Djidzolé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 04 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Adidogomé, et borné au nord et à l'est par des rues de 12 m, au sud et à l'ouest par les lots n°s 834 bis et 833.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.889 déposée le 24-12-2001. M. KOULIHO Komlan, profession d'ingénieur Génie-Civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 97 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Fiovi, et borné au nord et à l'est par les lots n°s 692-693, 703, au sud par la route Agoènyivé-Vakpossito de 30 m et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.890 déposée le 26-12-2001. M. AGBODJAN Kpoti Edem, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 92 ca situé à AGBÔDRAFO, et borné au nord par les héritiers APETI Afonsinou, au sud par ATTISSOU Kossi Espérance, à l'est par une rue de 12 m, à l'ouest par la route de TOVINOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.892 déposée le 26-12-2001. M. EKPE Kossi, profession d'employé à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 51 ca situé à Lomé connu sous le nom de ATTIEGOU et borné au nord par le lot 821, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 820 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.893 déposée le 26-12-2001. M. EKPE Kossi, profession d'employé à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier,

d'une contenance totale de 6 a 65 ca situé à Lomé connu sous le nom de ATTIEGOU et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 822, à l'est par le lot n° 820 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Toko Kossi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.894 déposée le 27-12-2001. Mme KEKE Dopé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Notsé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 20 a 90 ca situé à Notsé connu sous le nom de Tsévé, et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété DETSE et à l'ouest par la propriété GAKPOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.895 déposée le 27-12-2001. Mme KEKE Dopé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Notsé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 22 a 29 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Todoémé, et borné au nord par la collectivité KOUMAÏ, au sud et à l'est par la propriété DONTOH Adzowa et à l'ouest par la collectivité AHOSSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.896 déposée le 27-12-2001. Mme KEKE Dopé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Notsé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 1 ha 04 a 12 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Donomadé, et borné au nord, au sud, à l'ouest par DETSE Mensah à l'est par KEKE Dopé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.897 déposée le 27-12-2001. Mme KEKE Dopé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Notsé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consis-

tant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 99 a 42 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Donomadé, et borné au nord par EGAH Mawuéna, au sud par Mme DJIBI, à l'est par la propriété de Mme AMAVI et à l'ouest par la propriété KEKE Dopé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.900 déposée le 27-12-2001. M. ASSIH Essizéwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 59 ca situé à Lomé connu sous le nom de Tokoin-Abovey, et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 17 B et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.901 déposée le 27-12-2001. M. et Mme AGBEMADON GBONE Mawugnon Yves, profession de commerçants, demeurant et domiciliés tous les deux à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 116, au sud par une rue de 16 m à l'est par le lot n° 118 et à l'ouest par le lot n° 115.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.902 déposée le 27-12-2001. Mlle ZANOU Mayivor Alice, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégou, et borné au nord par le lot n° 1958, au sud par le lot n° 1956, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1952.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.903 déposée le 27-12-2001. M. NONFODJIE Emmanuel, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 10 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Agoényivé, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 84, et à l'ouest par le lot n° 81.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.904 déposée le 27-12-2001. Mme ASSILAMEHOU Poovi, épouse DOS-REIS, profession d'agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 68 ca situé à Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1841 bis, au sud par les lots n° 1835 bis et 1836 bis, à l'est par une rue projetée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1837 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.905 déposée le 28-12-2001. M. ABOGA Komlan Tchimba, profession de médecin à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 73 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Gakli, et borné au nord par la propriété de l'Assemblée spirituelle de Dieu, au sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par la route bretelle Lomé-Agoényivé et à l'ouest par le lot n° 1203.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.906 déposée le 27-12-2001. M. KPIKI, Komlan profession d'officier de Police adjoint, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 50 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Zone des Réinstat° des Exp du FIR, et borné au nord, à l'est, à l'ouest par les lots n° 238, 239 B, 241 et au sud par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.907 déposée le 28-12-2001. M^e GARBA Zoubérou, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. NAMORO Namadou Daw, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 86 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Fiové, et borné au nord, au sud, à l'ouest par les lots n^{os} 46, 48, 53, 54, et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à NAMORO-Namadou Daw et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.908 déposée le 31-12-2001. M. LAWSON Anoum Gayiza, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 00 ca situé à Abaté-Kopé connu sous le nom Abaté-Kopé, et borné au nord et à l'est par la collectivité ABATE, au sud par la collectivité MESSAN DOGLAN et à l'ouest par la propriété EBO Michel.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.909 déposée le 31-12-2001. M. d'ALMEIDA Ayi Edoh Siméon, profession de directeur de société, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Agoényivé-Kégué, et borné au nord au sud, à l'ouest par les lots n^{os} 599, 600, 594, 596 et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.910 déposée le 31-12-2001. Mme SEWA Agnoko, épouse TOGBOSSY, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé-Cacaveli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. TOGBOSSY Komlavi Sodola, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeu-

ble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 ha 01 a 63 ca situé à Agou-Agbavé, connu sous le nom de Adzudzové, et borné au nord par la propriété Komi DZOMAGLI, au sud et à l'est par la collectivité AVOKATI et ADABRA et à l'ouest par la collectivité AVOKATI et ADABRA et le ruisseau Bato.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à TOGBOSSY Komlavi-Sodola et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.911 déposée le 31-12-2001. Mme SEWA Agnoko, épouse TOGBOSSY, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Lomé Agoé-Cacaveli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26 ha 18 a 27 ca situé à Agou-Agbavé, connu sous le nom de Adzudzové, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AVOKATI KLILI et ADABRA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à TOGBOSSY Komlavi-Sodola et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.912 déposée le 31-12-2001. M. LIMDO Yaya, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 22 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Agbalépédogan, et borné au nord par le lot n° 2690, au sud par le démembrement du lot n° 2679 et une rue de 16 m, à l'est par le TF 14391 et à l'ouest par le lot n° 2678.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.913 déposée le 31-12-2001. M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé-Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 86 a 10 ca situé à Lama-Feing connu sous le nom de Lindou-Ndjèyo, et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété TCHALEM T. Mondilo et au sud par la propriété TCHALEM Pegbessou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.914 déposée le 31-12-2001. M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé-Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, il demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 11 ca situé à Kara connu sous le nom de Kpélouwaï, et borné au nord et au sud par des rues de 12 m, 20 m, à l'est par les lots n° 320, 321 et à l'ouest par les lots n° 315, 316 et 317.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.915 déposée le 31-12-2001. M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé-Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 72 ca situé à Kara connu sous le nom de Kpélouwaï, et borné au nord par le lot n° 235, au sud par le lot n° 239, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 236.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.916 déposée le 31-12-2001. M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé-Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 31 a 38 ca situé à Kara connu sous le nom de Kpélouwaï, et borné au nord, à l'est, à l'ouest par des rues de 20 m, 20 m, 12 m et au sud par les lots n° 79 et 82.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.917 déposée le 31-12-2001. Mme LAWSON L. Hoévi, profession d'agent technicien de santé, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 28 ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Nagativé, et borné au nord par la propriété SAMANI Otsitsey Zozo et une rue de 14 m, au sud par les lots n° 29, 30, à l'est et à l'ouest par des rues de 14 m, 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.918 déposée le 31-12-2001. M. ANTHONY Kokouvi Edy, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. LAWSON-BODY Claude, directeur de société en France demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 11 ca situé à Lomé-Hédzranawoé connu sous le nom de Hédzranawoé, et borné au nord par le lot n° 96, au sud par le 1^{er} lot non identifié, à l'est par le boulevard de Zio, à l'ouest par le TF n° 4854 RD et le lot n° 95.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LAWSON-BODY Claude et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.919 déposée le 31-12-2001. M. ANTHONY Kokouvi Edy, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé-Avé-Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. LAWSON-BODY Claude, directeur de société en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 98 ca situé à Aného connu sous le nom de Nimanya et borné au nord et à l'est par Prince Agbodjan L. Alexandre, au sud par Rycklet Ellio et Paul, à l'ouest par la route de Niamanya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à M. LAWSON-BODY Claude et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.920 déposée le 31-12-2001. M. FOLIVI Messan, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Djagblé connu sous le nom de Tokoin-Adidomé, et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété MANE et à l'est par la route Lomé-Hahotoé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FOLIVI Assiongbon Jonas et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.921 déposée le 31-12-2001. M. FOLIVI Messan, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. FOLIVI Jonas Assiongbon, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 07 ca situé à Davié connu sous le nom de Tsito, et borné au nord, au sud, à l'est, et à l'ouest par la propriété Dabla.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FOLIVI A Jonas et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.922 déposée le 31-12-2001. M. SAPABAPA Souleymane, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, étude M^c Adjoa AZIDOKOU, Tél. : 221-15-80, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11, ha 88 a 93 ca situé à Mango connu sous le nom de Magna et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité DJANGO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.923 déposée le 31-12-2001. M. TONYI Yao Efoé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 50 ca situé à Baguida connu sous le nom de Kpogan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKLIGO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.924 déposée le 31-12-2001. M. AFAKODJA OGOUBI Kossi Katche-Kpélé, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de Mme KONDO Kossiwa Rosaline Tél. : 225-34-85, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 27 ca situé à Lomé-Agoè connu sous le nom de Nord et

borné au nord par le lot n° 602, au sud par un carrefour de deux rues non dénommées de 14 m à l'est par le lot n° 603 à l'ouest par le lot n° 599.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KONDO K. Rosaline et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.925 déposée le 31-12-2001. M. AFAKODJA OGOUBI Kossi Katche-Kpélé, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. YANDA Koffi Mémè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 00 ca situé à Agoènyivé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 95, au sud par le lot n° 94 B, à l'est par le lot n° 93, et à l'ouest par la route Agoè-Adidogomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. YANDA Koffi Mémè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant rectificatif de la réquisition, n° 22.730 déposée le 07-11-2001. Mlle OGBONIN Yawavi Obidon, profession de ménagère, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 03 ca situé à Lomé Attiégoù connu sous le nom d'Adidomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ayikpè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le conservateur de la propriété foncière
Intendant militaire
Lt Col. de SOUZA K. Galley*

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 16649 de la République togolaise appartenant à Mme de SOUZA Bayi, institutrice demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 15588 R.T., Vol. LXXIX, F° 98 appartenant à M. d'ALMEIDA Gogowa Ayivi Francisco Léonardo, propriétaire demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 10860 R.T., Vol. LV, F° 118, appartenant à M. DODBO Yaovi-Yao Goetto, officier de la Marine à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13303 RT, Vol. LXVII, F° 158 appartenant à M. AKAKPOH. Koumondji, brigadier chef de police à la retraite demeurant à Tokoin-Gbonvié.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 6461 RT, Vol. XXII, F° 27 appartenant à Emmanuel A. DOMLAN, employé de commerce demeurant à Lomé.

Pour première Insertion

Avis est donné au public de la perte du duplicata de la copie du titre foncier n° 9.863 R.T., Vol. L, F° 124, appartenant à Mme LABOU Essi Valentine, agent des P.T.T. à la retraite, demeurant à Lomé.

Pour première Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 2303, Vol. XII, F° 175 du territoire sous mandant de la France appartenant à M. TEVI Jean, inspecteur des douanes togolaises s/c Tél. 221-35-19 demeurant et domicilié à Lomé quartier Tokoin.

Pour Première Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 7230 RT XXXVII Vol. F° 94, appartenant à M. Gedéon Doh DORKENOO, commis au ministère des Finances, demeurant au 6 rue de France à Lomé.

Pour Première Insertion